

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/EPR-de-Flamanville-quatre-organisations>

Réseau Sortir du nucléaire > Presse > Nos communiqués de presse > **EPR de Flamanville : quatre organisations saisissent la justice pour suspendre son démarrage partiel, le transport de combustible et les essais radioactifs**

7 décembre 2020

EPR de Flamanville : quatre organisations saisissent la justice pour suspendre son démarrage partiel, le transport de combustible et les essais radioactifs

Le Comité de Réflexion, d'Information et de Lutte Anti-Nucléaire (CRILAN), Greenpeace France, le Réseau "Sortir du nucléaire", et le collectif "STOP EPR ni à Penly ni ailleurs" déposent aujourd'hui un recours devant le Conseil d'Etat contre l'autorisation de mise en service partielle de l'EPR de Flamanville délivrée par l'Autorité de sûreté du nucléaire (ASN).

[Depuis deux mois](#), EDF est autorisée à livrer du combustible nucléaire sur le site de Flamanville et à mener des essais avec des gaz radioactifs sur les installations, alors que l'état du chantier ne le justifie absolument pas. Le 26 octobre dernier, [un premier transport d'uranium enrichi a été effectué de Romans-sur-Isère à Flamanville](#). Dans l'attente du jugement du recours, un référé-suspension a également été introduit aujourd'hui pour empêcher toute nouvelle livraison et limiter au maximum la contamination d'installations qui n'entreront peut-être jamais en service.

Les nombreuses anomalies et failles de sécurité qui touchent le chantier de l'EPR rendent injustifiable une mise en service partielle. Greenpeace France et Mediapart révélaient dimanche 6 décembre que [des milliers de pages de documents confidentiels touchant à la sécurité du site](#) sont en circulation en dehors d'EDF et de ses sous-traitants. La mise en service partielle de l'EPR fait courir des risques inutiles aux travailleurs, à la population et à l'environnement.

Par ailleurs, la demande d'EDF de mise en service partielle de l'EPR date de 2015. L'ASN avait au maximum deux ans pour se prononcer sur cette demande, ce qu'elle n'a pas fait. Dans ce domaine, une absence de réponse de l'ASN vaut rejet et oblige EDF à déposer une nouvelle demande. Cela n'a pas été fait : c'est une nouvelle démonstration du laxisme de l'ASN à l'égard d'EDF.

Enfin, l'impact environnemental de cette mise en service partielle n'a pas été questionné. Le droit de l'Union européenne requiert pourtant, lorsqu'un projet a fait l'objet d'une étude d'impact lors de la

délivrance d'une première autorisation, que la question de son actualisation soit posée à chacune des autorisations délivrées ultérieurement.

Mis bout à bout, les déboires de l'EPR démontrent l'incapacité industrielle d'EDF à mener ce chantier. A l'heure où le gouvernement français s'interroge sur la construction de nouveaux EPR, la preuve est faite que cette option serait une dangereuse et coûteuse impasse. Si Emmanuel Macron, qui doit visiter demain l'usine Framatome du Creusot, affirme avoir besoin du nucléaire, la planète, elle, n'en a pas besoin.

Contacts presse :

Marie Frachisse (juriste, Réseau "Sortir du nucléaire") - 07 62 58 01 23

Cécile Génot (Greenpeace France) - 06 30 23 52 78

Guillaume BLAVETTE (STOP EPR) - 06 62 29 50 48

André Jacques (CRILAN) - 06 08 84 22 22

[Retrouver le dossier juridique](#)